

ACTION PRIORITAIRE 2025 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE INCENDIE SUR LES INSTALLATIONS DE TRI TRANSIT REGROUPEMENT DE DÉCHETS

Sens de l'action :

Réaliser de nombreux contrôles « coup de poing » inopinés, mobilisant de nombreux inspecteurs avant la hausse des températures pour confirmer le caractère opérationnel des exigences relatives à la prévention du risque incendie dans les installations de transfert, tri, regroupement et traitement de déchets (TTRD) et partager les bonnes pratiques de prévention observées.

**70 inspections
en région
36 Inspecteurs
mobilisés**

Contexte (régional) :

La prévention du risque incendie constitue un axe majeur des contrôles menés par l'inspection des installations classées, au regard du nombre d'événements significatifs survenus au cours des dernières années. En 2024, parmi les 102 événements enregistrés, 43 concernaient des installations de gestion de déchets. Les établissements relevant du secteur TTRD, déchetteries comprises sont particulièrement touchés avec 24 événements en 2024). Leur vulnérabilité s'explique par la diversité des flux de déchets, leur vulnérabilité à la hausse des températures en été, et à la présence croissante de batteries au lithium dans les déchets.

L'action avait pour objectif de vérifier la conformité des mesures de prévention et de lutte contre l'incendie, ainsi que la capacité opérationnelle des exploitants à gérer un départ de feu.



Bilan et points saillants

L'inspection a conduit **70 visites** inopinées avec une **mobilisation exceptionnelle de 36 inspecteurs**. Cette opération effectuée du 12 au 23 mai 2025 a visé également à **prévenir activement les incendies de l'été**.

Ces contrôles ont conduit à :

- **16 mises en demeure** pour régulariser des situations
- **294 non conformités** (NC) identifiées dont :
 - **97 non conformités** concernant les moyens de lutte contre l'incendie,

- **84 non conformités** relatives à une insuffisance documentaire (44 NC sur le plan de défense contre l'incendie et 40 NC sur les consignes d'exploitation et de sécurité) ;
- **37 non conformités** portant sur les dispositifs de confinement ;
- **32 non conformités** liées aux exercices de défense contre l'incendie ;
- **26 non conformités** sur l'accessibilité
- **18 non conformités** concernant l'entreposage des déchets

Des **bonnes pratiques** ont été identifiées pour renforcer la prévention et la gestion du risque incendie dans certaines installations :

- la mise en œuvre d'une **démarche "cessez le feu"** avant la période estivale qui inclut une mise à jour des documents relatifs au risque incendie, des actions de sensibilisation du personnel, la réalisation de tests pratiques (notamment des essais incendie), ainsi que le **test de la chaîne d'alerte**. Ces exercices s'appuient sur l'utilisation de **caméras thermographiques** pour détecter des points chauds.
- des **contrôles quotidiens en fin de journée** qui sont effectués à l'aide de **caméras portatives thermiques**, afin de repérer d'éventuels points chauds au niveau des zones de stockage.
- des **surveillances continues par caméra thermique** qui ont été mises en place pour renforcer cette vigilance.
- la mise en place, à l'entrée d'un site, d'un **boîtier rouge accessible à l'extérieur pour le SDIS** qui contient le **Plan de Défense Incendie (PDI)**, les **plans des bâtiments**, les **aires de gestion des produits**, ainsi qu'une **description détaillée des dangers présents**. Cet emplacement stratégique permet une intervention rapide en cas d'urgence du SDIS.
- la mise en place d'un **dispositif d'extinction incendie sur engin** pour faciliter son déploiement.

Au-delà des chiffres, cette action a permis :

- d'identifier et de **valoriser des bonnes pratiques** innovantes ;
- de **sensibiliser** les exploitants à leurs responsabilités en matière de sécurité incendie.

L'opération a permis de vérifier de nombreux points de contrôle dans des conditions d'exploitation réelles. Le nombre élevé de non-conformités confirme toutefois la nécessité de poursuivre les **contrôles** et l'**accompagnement des exploitants en 2026**.

Le nombre d'événements incendie enregistrés dans les installations de TTRD et déchetteries a été divisé par deux entre 2024 et 2025.